

Collège National des Experts Architectes Français

Association d'architectes experts

FORMATION INITIALE à L'EXPERTISE CONSEIL (CONSEIL1)

> Contexte général & Objectifs de la formation

Avant de se lancer dans une procédure judiciaire, ou même pendant une expertise judiciaire, un particulier, tout maître d'ouvrage, ou même une entreprise, peut se faire assister d'un professionnel ayant la connaissance du bâti et des différents types de procédures.

Objectifs de la formation :

- Se doter d'une connaissance de base des différents types de missions d'expertise
- Acquérir les principes de déontologie des missions d'expertise conseil
- Savoir mettre en pratique la posture à tenir dans ces missions
- Connaître le contrat et les responsabilités de l'expert conseil

> Public ciblé – Critères d'admission – Pré-requis

- Prioritairement les Architectes, puis ingénieurs, bureaux d'études, maître d'œuvre, professionnels du bâtiment, souhaitant pratiquer l'expertise conseil ; le candidat doit être EN ACTIVITE PROFESSIONNELLE
- Ayant une expérience professionnelle de 10 ans au moins.
- Avoir 35 ans minimum et moins de 71 ans
- Matériel demandé : connexion internet sur ordinateur ou sur téléphone portable

> Fréquence des prochaines formations initiales à l'expertise conseil¹ / Prochaines dates et lieux prévus

Dates : **Lundi 16 et mardi 17 juin 2025**

Horaires : Lundi 16 juin de 14h à 18h / Mardi 17 juin : de 9h à 13h et de 14h à 18h

=> Soit 12 heures de formation, validée par une attestation

Lieu : **Hôtel HOR, 160 rue LAFAYETTE 75010 PARIS** (sous réserve).

> Le programme

- Les différentes missions d'expertise - Différents objectifs – Les différents intervenants
- L'expertise amiable : rôle, position et qualités de l'expert
- Déontologie de l'expert conseil
- Pratique de l'expertise conseil – Investigations et outils
- Le contrat
- Responsabilités de l'expert conseil

¹ Calendrier annuel / Cf. www.cneaf.fr onglet « formations »

> **Les formateurs de l'équipe :**

- **Chahrazad TOMA-VASTRA**, Architecte expert conseil, médiateur près de la Cour d'appel de Paris
- **Bernard VAYSSIÈRE**, Architecte expert conseil

> **Outils pédagogiques**

- Le déroulé pédagogique s'appuie sur des supports PowerPoint et des documents PDF transmis aux stagiaires après la formation.
- Des temps d'échanges et de questions sont prévus.

> **Coût indicatif² et prise en charge de la formation** (comprenant les documents pédagogiques et déjeuner sur place en présentiel) :

- **PLEIN TARIF : 1 050 € ttc**
- **TARIF RÉDUIT : 850 € ttc**, pour les membres du CNEAF à jour de leur cotisation (part nationale) de l'année en cours

Tarifs nets, le CNEAF n'est pas assujéti à la TVA. **Règlement exclusivement par virement bancaire.**

Une prise en charge est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales,
- de l'OPCO EP pour les professionnels salariés.

Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

> **Cette formation ne fait pas l'objet, à ce jour, d'une possibilité de financement au titre du CPF.**

> **Modalités de suivi et d'appréciation**

Avec votre **demande d'inscription**, il demandé de compléter un **questionnaire de positionnement**, afin d'adapter au mieux la formation aux besoins des participants. Au début de la session, un « tour de table » initial permettra d'évaluer le niveau de compétences des stagiaires et d'identifier les besoins sur la thématique de formation.

A l'issue de la session, un **questionnaire d'évaluation** vous sera transmis par mail (ou par le « chat » de l'application Zoom) afin de mesurer l'acquisition des compétences et d'apporter toutes informations complémentaires nécessaires. Il vous sera demandé de le remplir sur place, dans le temps de la formation ; sa réponse conditionne l'envoi des attestations de formation.

L'attestation est délivrée sur la base de l'assiduité du stagiaire et du QCM d'évaluation corrigé collectivement en fin de formation. Cette formation ne donne pas lieu à un diplôme, ni à une certification, mais valide des heures de formation³. En outre, l'attestation permet de justifier, vis à vis des tribunaux, d'un suivi régulier d'une formation à l'expertise judiciaire (bilan annuel).

Enfin, nous vous demanderons de prendre le temps de remplir un **questionnaire d'évaluation sur la qualité de la formation** ; il nous permet de prendre toute disposition pour améliorer nos prochaines sessions de formation.

² Indicatif au 20/11/2024, sous réserve de modification de tarif durant l'année suivante

³ Pour les architectes inscrits à l'Ordre, structurées et reconnues par le CNOA (Conseil National de l'Ordre des Architectes)

> Modalités d'inscription (Pour chaque session, sous réserve de 8 candidatures retenues et pour 16 à 18 personnes maximum dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets / Clôture des inscriptions au plus tard 21 jours avant la date de début de formation, examen au cas par cas au-delà si places disponibles)

- 1 – **Adresser par mail**, pour faire enregistrer votre demande :
 - **a/** La fiche d'inscription et le questionnaire de positionnement.
C'est-à-dire les pages 5 et 6 du présent document dûment complétées (avec la photo).
 - **b/** Pour les Architectes : Copie de l'attestation d'inscription à l'Ordre des Architectes pour l'année en cours / Pour tout autre professionnel : photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
 - **c/** Un court curriculum vitae avec références d'activités (1 page maximum).
- 2 – **Si votre demande est acceptée**, vous recevrez, par courriel, la **convention de stage et le programme détaillé**.
- 1 – **Après avoir reçu ces documents, NOUS RETOURNER PAR MAIL** :
 - **a/** La convention de stage **SIGNÉE**.
 - **b/** L'avis d'opération de votre règlement qui devra être effectué par virement
> Important : Pour nous permettre de **bien repérer votre règlement : merci de noter SOUS CETTE FORME votre « NOM » et « TITRE/MOIS/ ANNEE de la formation » dans le libellé**.

Ci-après, notre IBAN :

FR76	3006	6100	4100	0106	0760	178	BIC :	CMCIFRPP
------	------	------	------	------	------	-----	-------	----------

Si vous faites une demande auprès des organismes de prise en charge de la formation à suivre, le devis nominatif vous sera transmis après le règlement intégral de la formation.

→ Pièces à transmettre par e-mail à cneaf.experts@gmail.com

L'inscription n'est validée qu'après signature d'une convention entre le participant et le CNEAF ET la réception de l'avis de virement reçus en un seul et même envoi.

Les conditions d'annulation sont précisées à l'article 10 de la convention. Sauf justificatif d'un motif impérieux, une somme sera retenue pour toute annulation reçue 15 jours calendaires (ou moins) avant le 1^{er} jour de formation et toute somme versée est remboursée intégralement si l'annulation de la session est à l'initiative du CNEAF.

En signant la convention, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de vente (disponibles sur le site <https://cneaf.fr/formations/formation-initiale-a-l'expertise-judiciaire/>) et du règlement intérieur à la tenue de la formation.

→ Si vous êtes en situation de handicap, souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation ou pour toute autre renseignement, veuillez **nous prévenir à l'envoi de votre dossier**.

→ Pour toute intolérance alimentaire, nous prévenir **au plus tard 15 jours avant la formation**. Les pauses et le déjeuner sont des moments d'échanges privilégiés entre les participants ; ils sont inclus dans la pédagogie et le prix de la formation ; si le stagiaire n'assiste pas au déjeuner, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Pour rappel, clôture des inscriptions pour toute session : à 18h00 du 21^e jour calendaire précédent celui du début de la formation, sous réserve & au cas par cas si places disponibles

- **Session limitée, suivant les cas, entre 8 et 16 personnes maximum**

La formation pourra être reportée ou annulée si moins de 8 personnes sont inscrites.

Collège National des Experts Architectes Français

C/o Société Française des Architectes – 247, rue Saint-Jacques – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com <https://cneaf.fr/>

N° SIRET : 309 420 792 000 74. NAF : 9499 Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11 75 51417 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Votre contact :

Coordination nationale, ☎ : **06 68 56 91 73 / 07 86 91 02 20** ✉ : cneaf.experts@gmail.com

CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français
C/o Société Française des Architectes
247, rue SAINT-JACQUES - 75005 PARIS

Collège National des Experts Architectes Français

C/o Société Française des Architectes – 247, rue Saint-Jacques – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com <https://cneaf.fr/>

N° SIRET : 309 420 792 000 74. NAF : 9499 Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11 75 51417 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

FORMATION INITIALE à L'EXPERTISE CONSEIL (CONSEIL1)

Lundi 16 juin et Mardi 17 juin 2025

DEMANDE D'INSCRIPTION

A retourner avec les pièces demandées

> ÉTAT CIVIL

NOM et Prénom :

Date de naissance :

> COORDONNÉES

Adresse personnelle :

.....

.....

Adresse de votre lieu de travail :

.....

.....

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :

PHOTO

> **MEMBRE CNEAF : NON ☐ OUI ☐** (À jour de sa cotisation / CREA de rattachement

> VOTRE SITUATION ACTUELLE

Votre profession :

Si architecte, inscription à l'Ordre des Architectes : Date : Numéro :

Êtes-vous ? ☐ En profession libérale

☐ Salarié. Si oui, Votre fonction :

Nom de l'entreprise :

☐ Expert inscrit sur une liste et/ou un tableau d'experts

Merci de préciser sur la liste de la cour d'appel de : et/ou

de la cour administrative d'appel de :

> **PRISE EN CHARGE À DEMANDER : NON ☐ OUI ☐**

Si oui, ☐ FIF PL ☐ Autre, à préciser :

> MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Après confirmation de votre demande d'inscription puis réception de la convention à retourner renseignée, paraphée et signée, le virement sera effectué depuis la banque :

Date :

Cachet & Signature

QUESTIONNAIRE DE POSITIONNEMENT / PRÉ-INSCRIPTION à la FORMATION CONSEIL1 ou suivante en cas de report

> **DATE** : > **NOM Prénom** :
> **DÉPARTEMENT** : > **TÉLÉPHONE** > **E-MAIL**

Quelle est votre formation de base ? ☐ Architecte ☐ Ingénieur ☐ Juriste ☐ Autre, précisez :	Quelle est votre profession ?
Êtes-vous en activité ? OUI ☐ NON ☐ Si NON, merci de préciser : ☐ En recherche d'emploi ☐ En retraite ☐ Autre, précisez :	Quel votre mode d'exercice ? ☐ Profession libérale ☐ Salarié ☐ Autre, précisez :
Comment avez-vous eu connaissance du CNEAF ? ☐ Recherche sur Internet ☐ Par un membre du CNEAF ☐ Bouche à oreille ☐ Autre, précisez :	Avez-vous déjà suivi des formations au CNEAF ? NON ☐ OUI ☐ Si OUI, merci de préciser : Laquelle, ou lesquelles ? Quelle(s) année(s) ?
Avez-vous déjà pratiqué l'expertise ? NON ☐ OUI ☐ Si OUI, merci de préciser : ☐ Conseil ☐ Amiable ☐ Pour des assurances ☐ Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs	Êtes-vous inscrit sur une liste ou un tableau d'experts de justice ? NON ☐ OUI ☐ Si OUI, merci de préciser : Quelle Cour d'appel et/ou quelle Cour administrative d'appel ? :
Quelle(s) formation(s) envisagez-vous de suivre ?	
Si vous ne pratiquez pas l'expertise, quelle idée avez-vous des différentes possibilités de pratiquer l'expertise ?	
Quel type d'expertise souhaitez-vous exercer ? ☐ Conseil ☐ Amiable ☐ Assurance ☐ Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs	Comment envisagez-vous d'exercer l'expertise ? ☐ En complément de mon activité ☐ A plein temps ☐ Autre, précisez :
Qu'attendez-vous de la formation ? ☐ Pouvoir déposer un dossier de candidature d'expert auprès les tribunaux ☐ Acquérir des connaissances juridiques complémentaires ☐ Acquérir des connaissances en organisation ☐ Acquérir des connaissances techniques complémentaires ☐ Autre, précisez :	
Êtes-vous en situation de handicap ?	OUI ☐ NON ☐
Posez toute question complémentaire ou suggestion afin que nous vous proposons la formation la mieux adaptée.	